

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-CA30-02**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

#### **Membres titulaires :**

Maya CESARI, Normane OMARJEE, Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE

#### **Représentant de Madame la Présidente de Région :**

Sébastien MAS – représentant du Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

#### **Membres titulaires :**

Jean-Pierre CHABRIAT, Alain ABADIE

#### **Membres suppléants sans voix délibérative :**

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

#### **Représentante de la paierie Régionale :**

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-974-842430878-20230329-2023\_CA30\_0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport 2023-CA30-02\_Orientations Budgétaires 2023,

**ACTE**

**ARTICLE 1**

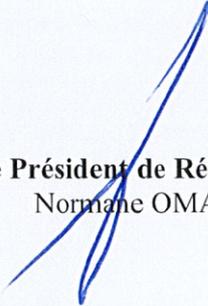
La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023. Ce débat a eu lieu sur la base du rapport précité.

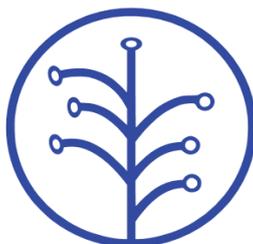
**ET AUTORISE**

**ARTICLE 2 :**

Le directeur à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Président de Réunion THD**  
Normane OMARJEE





Réunion THD

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

RAPPORT 2023-CA30-02

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-974-842430878-20230330-2023\_CA30\_0

# SOMMAIRE

Préambule.....	4
Prévisions 2023.....	5
II.1 La vie de la Régie.....	5
I. Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	5
II. Affectation d'une part des recettes du THD et de Gazelle aux moyens généraux.....	5
Participation de l'aménagement numérique au budget général .....	5
Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement.....	6
Frais de structure de la Réunion THD .....	6
Frais de communication .....	6
Frais de Personnel .....	6
Formation continue .....	7
Evolution des dépenses de structure et de personnels liées à l'évolution des missions.....	7
Infogérance.....	7
Amortissement des investissements des années antérieures .....	8
Impôts sur les sociétés.....	8
Recrutement d'un(e) Assistant(e) Projets .....	8
AMO Juridique .....	8
Évolutions prévisionnelles des investissements.....	9
II.2 L'Aménagement Numérique .....	10
Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	10
Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement.....	10
Arrêt du service WiRUN.....	10
Les zones blanches.....	10
Transfert de gestion des infrastructures passives a courant faible de communication électronique.....	11
Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement .....	12
Financements apportés par la Région Réunion.....	12
Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement.....	12
Mise en œuvre du schéma directeur Internet des objets – réseaux bas débit.....	12
Stimulation de la demande IOT par la mise en place de démonstrateurs .....	12
Nécessité d'une couverture réseau « indoor » sur tout l'île.....	13

Etude des opportunités de l'arrivée de la 5g a la réunion .....	13
Etude de l'interconnexion de la Réunion par câbles sous-marins .....	15
II.3 Le réseau Gazelle .....	17
Évolutions prévisionnelles des recettes en fonctionnement.....	17
Recettes commerciales du service public Gazelle .....	17
Évolution prévisionnelles des dépenses en fonctionnement.....	17
Exploitation et Maintenance du réseau Gazelle.....	17
Intégration à la maintenance Gazelle des liens de collecte de Salazie et Cilaos .....	18
Maintenance des fourreaux lies au transfert de gestion de la DRR .....	18
Frais de location des infrastructures passives de communications électroniques et redevance d'occupation du domaine public .....	18
Évolutions prévisionnelles des recettes en investissement .....	18
Évolution prévisionnelles des dépenses en investissement.....	18
II.4 Le THD.....	20
Évolution prévisionnelle des recettes en fonctionnement.....	20
Recettes commerciales .....	20
Évolution prévisionnelle des dépenses en fonctionnement.....	20
Maintenance et coûts récurrents du THD.....	20
Évolution prévisionnelle des recettes d'investissement.....	20
Subventions FSN et FEDER .....	20
Évolution prévisionnelles des dépenses d'investissement .....	21
Situation de l'engagement pluriannuel .....	21
III. fin de la construction du réseau.....	21
Remboursement du prêt sans intérêt de la Région Réunion .....	22
PROPOSITION.....	23
Annexe 1 – Rapport sur la structure des effectifs et son évolution prévisionnelle.....	24
Annexe 2 – Rapport sur les marchés, consultations et contrats .....	26
Annexe 3 – Rapport sur les séances 2022 des organes délibérants .....	27

## PREAMBULE

Le Conseil Régional de la Réunion a lancé un plan régional Très Haut Débit (THD) devant permettre l'accès de tous les réunionnais à une offre en fibre optique (FttH – Fibre to the home - Fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2022.

- I. La cohérence de ce projet avec les initiatives privées est assurée à travers le Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN), dont la mise à jour a été adoptée par la Commission Permanente du 29 mars 2016.

La Région Réunion a confié à Réunion THD (créée par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 14 décembre 2017 (N°DAP2017\_0028) et délibération de la Commission Permanente du 10 juillet 2018 (N°DCP2018\_0327)), la maîtrise d'ouvrage du projet THD régional.

Réunion THD est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière gérant un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Il s'agit donc d'un établissement public local disposant d'une entière autonomie par rapport à la collectivité qui l'a créée. Le souhait est d'individualiser de manière beaucoup plus affirmée le service public<sup>1</sup>.

La séance du conseil d'administration constitutif de Réunion THD s'est tenue le 08 août 2018, actant la création de la structure et son immatriculation auprès du RCS de Saint Denis.

En 2019, la régie a récupéré la maîtrise d'ouvrage du marché de performance *Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la Région Réunion* et s'est vu confier par la Région l'exécution des projets d'aménagement numérique. Ces événements marquent le début des projets portés par Réunion THD.

Fin 2020, Réunion THD a récupéré la maîtrise d'ouvrage de l'exécution du service public du *réseau régional de communication électronique de haut débit Gazelle*.

En 2021, Réunion THD a commercialisé les premières prises du *Réseau d'Initiative Publique*. A la suite des élections régionales du mois de juin, l'assemblée délibérante a été recomposée le 16 août.

Les orientations 2022 avaient été fixées le 13 décembre 2021. L'année était principalement orientée vers la fin des déploiements de la tranche ferme du marché de réseau d'initiative publique (RIP) en fibres optiques, l'évolution du réseau Gazelle, l'arrêt du service WiRun et la mise en œuvre de projets d'aménagements numériques.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire expose les activités prévues en 2023.

---

<sup>1</sup> [Fiche thématique ADM 76 n°4 de l'AME](#)

# PREVISIONS 2023

## II.1 LA VIE DE LA REGIE

### II. ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

#### AFFECTATION D'UNE PART DES RECETTES DU THD ET DE GAZELLE AUX MOYENS GENERAUX

Les recettes d'exploitation de Réunion THD sont principalement constituées des recettes liées à la commercialisation du réseau THD et du réseau Gazelle. Une partie de ces recettes sont affectées au fonctionnement des moyens généraux.

Les recettes commerciales en 2023 seront stables. Aucune contrainte sur les moyens généraux n'est envisagée.

#### PARTICIPATION DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE AU BUDGET GENERAL

Les projets d'aménagement numérique contribuent au financement des moyens généraux au prorata du temps et des ressources allouées à la réalisation de ces missions, conformément à la convention DIDN/20191281.

Ces recettes sont dépendantes des sommes que la Région Réunion décidera d'allouer à Réunion THD pour le financement des projets d'aménagement numérique et donc de l'étendue de ces missions.

Ces budgets seront en augmentation du fait de la volonté de la Région Réunion d'étendre le périmètre des missions de Réunion THD (voir la partie relative à la mise en place d'un « centre de ressources cyber » dans la partie « Dépenses » pour les projets d'Aménagement Numérique). Ces recettes viendront financer les dépenses nouvelles liées à ces activités.

## **ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT**

### **FRAIS DE STRUCTURE DE LA REUNION THD**

A périmètre de missions constants, les frais de structure seront relativement stables en 2023.

Les tarifs de l'électricité augmentent de 15%. L'impact sera cependant limité, considérant la part de l'électricité dans ces frais.

La direction de la régie continuera d'externaliser la production des fiches de paie. Le coût de cette prestation est faible et permet d'éviter la réalisation de la veille juridique et législative complexe tout en sécurisant ces travaux. Les équipes de Réunion THD restent cependant mobilisées sur la vérification des éléments fournis et le traitement des liquidations et mandats de paie.

### **FRAIS DE COMMUNICATION**

Trois marchés publics de communication ont été attribués en 2022 (dont 1 divisé en 3 lots) dont les réalisations impacteront le budget 2023.

Marché audiovisuel :

- Des pastilles vidéo seront produites afin d'être diffusées auprès du grand public.
- Le montage du film patrimonial sur le déploiement du réseau d'initiative publique est en cours de réalisation, principalement sur la base des rushs tournés tout au long du chantier.

Marché relation presse :

- Réunion THD fera également de la relation presse afin de communiquer sur ses réalisations.

Marché communication :

- Lot 1 Digital : Assurer la visibilité de Réunion THD sur internet
- Lot 2 Prestations graphiques : fournir tout type de supports graphiques dans le cadre des prises de paroles.
- Lot 3 Promotion des usages : Promouvoir l'ambition du projet en termes de développement individuel et d'attractivité du territoire.

Ces marchés permettront de lancer les actions de communication suivantes :

- Une campagne d'affichage sur des panneaux à l'entrée des communes du RIP THD sera prochainement lancée sur nos communes d'intervention ;
- La campagne d'habillage des armoires de rue visant à mieux intégrer nos infrastructures dans le paysage sera amplifiée en cas de retour positif sur les premiers sites ;
- Des événements associant les communes et la région sont prévus dans l'année pour faire la promotion de l'action régionale ;
- Des dépenses accessoires de promotion de Réunion THD sont prévues.

La communication sera également importante pour les projets de territoires connectés et durables (voir le chapitre sur les projets d'aménagement numérique). Elle contribuera à la bonne appropriation des projets utilisant des objets connectés par les collectivités ainsi qu'à la préparation de la généralisation des projets à l'ensemble des Collectivités de La Réunion. 3 événements sont prévus en ce sens.

### **FRAIS DE PERSONNEL**

Une procédure de recrutement est en cours afin de remplacer l'assistante projets ayant quitté nos effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Nous envisageons une intégration dans nos effectifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Afin de faire face à la charge de travail pendant ce temps, Réunion THD aura recours à de l'intérim. Le coût de l'intérim impactera à la hausse le budget de fonctionnement de la structure.

### **FORMATION CONTINUE**

Un effort particulier sera fait en formation du personnel notamment sur les sujets suivants :

- Notions sur les marchés publics à destination des cadres et de l'assistante administrative et comptable
- Bases de la comptabilité et de la construction budgétaire à destination des chefs de projets

### **EVOLUTION DES DEPENSES DE STRUCTURE ET DE PERSONNELS LIEES A L'EVOLUTION DES MISSIONS**

La Région Réunion a décidé, lors de sa Commission Permanente du 25 novembre 2022, de confier à Réunion THD la gestion du « centre de ressources cyber » (centre de ressources devant fournir aux fournisseurs de solutions de cybersécurité, de demandeurs de solutions de sécurité, qu'ils soient publics ou privés :

- des actions de sensibilisation,
- une analyse annuelle de la maturité cyber du territoire
- des actions de promotion pour faire émerger des solutions de cybersécurité (audit, conseil, sécurisation, réponse à incident, ...)
- un référencement des prestataires locaux labellisés et qualifiés avec l'ANSSI et Cybermalveillance.gouv.fr
- Consolider les éléments d'incidentologie régionale et les partager avec le CERT-FR<sup>2</sup>

Ces nouvelles missions impacteront les effectifs de Réunion THD et nécessiteront l'achat de matériels supplémentaires (bureaux, matériel informatique, téléphonique, logiciels). En fonction du nombre de personnes nouvelles intégrant la structure, il pourra être nécessaire de trouver de nouveaux locaux.

Ces éléments impacteront à la hausse le budget de fonctionnement.

Par ailleurs, la collectivité régionale prévoit de confier à Réunion THD des missions d'accompagnement des collectivités locales dans leur passage au numérique (digitalisation des services publics, amélioration du service public par le numérique). Si les missions ne sont pas encore parfaitement définies, des crédits supplémentaires seront prévus pour les personnels, matériels, bureaux et coûts de structure correspondants.

### **INFOGERANCE**

Une prestation d'infogérance a été attribuée en novembre 2022 et a débuté en décembre 2022.

Le marché vise le renforcement de la sécurité informatique du système d'information de Réunion THD et sa maintenance pendant 1 an.

---

<sup>2</sup> Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques.

### **AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ANNEES ANTERIEURES**

Les amortissements des biens de la régie ont démarré en 2021 sur une base relativement faible, compte tenu du niveau modéré des investissements de la structure.

Les forts investissements 2021 ont impacté les amortissements 2022 à la hausse.

Considérant le volume d'investissements 2022, les amortissements 2023 seront aussi fortement impactés à la hausse.

### **IMPOTS SUR LES SOCIETES**

Réunion THD dégage des excédents en section de fonctionnement depuis 2021. Le résultat d'exploitation positif pourrait rendre la structure redevable d'un impôt sur les sociétés (IS).

Cependant, un travail en cours avec un cabinet d'avocats fiscalistes permettra de trancher définitivement sur une potentielle exonération, totale ou partielle à l'IS, des résultats de la régie.

Dans l'attente, un budget spécifique à l'IS sera prévu.

### **RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) PROJETS**

En dehors de l'évolution prévisionnelle des effectifs décrite ci-avant, une procédure de recrutement est en cours afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de l'Assistante Projets au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **AMO JURIDIQUE**

Afin de continuer à sécuriser le fonctionnement de la régie, une nouvelle AMO juridique sera recrutée.

## ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES INVESTISSEMENTS

Les moyens généraux ne génèrent pas de recettes. Ils sont financés par les recettes d'exploitation des réseaux de communication ainsi que par une contribution des projets d'aménagement numérique. Les dépenses d'investissement seront limitées en 2023 à l'achat de petits matériels et potentiellement de matériel informatique / logiciels. Par sécurité, un budget d'investissement sera prévu pour l'aménagement de nouveaux locaux dans le cas où le nombre de personnes affectées au « centre de ressources cyber » ne permet pas de les accueillir dans les locaux actuels.

TABLEAU DE SYNTHESE	
RECETTES	DEPENSES
<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes d'exploitation Contribution des projets d'aménagement numérique aux moyens généraux	Frais de structure Frais de personnel Frais de communication
<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes d'exploitation	Matériel informatique et/ou logiciels Matériels de téléphonie fixe et mobile Petits matériels Aménagement de nouveaux locaux

## II.2 L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

### ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'« Aménagement Numérique » sont retracées en section d'investissement de la régie dans des comptes d'« opérations pour compte de tiers » en application de la nomenclature comptable M4.

L'activité de l'« Aménagement Numérique », au sein de la Régie Réunion THD s'inscrit dans le cadre du désenclavement numérique. Elle a pour unique objectif, d'exécuter les commandes de La Région, en faveur de ce désenclavement. Ces recettes proviennent, par conséquent, en totalité des fonds de la collectivité.

Cette activité est, financièrement, totalement isolée du reste des activités de La Régie Réunion THD. En cas d'excédent, les fonds sont réinvestis exclusivement dans cette activité.

L'année 2023, verra une augmentation des recettes, répondant à une plus forte activité en Aménagement Numérique qu'en 2022.

### ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement des projets d'aménagement numérique seront refacturés à l'euro près à la Région Réunion.

#### ARRET DU SERVICE WiRUN

Au cours de l'exercice 2023, la Régie supportera des dépenses d'aménagement numérique liées à l'arrêt du service WiRUN.

Suite à décision du Conseil d'Administration de la Régie Réunion THD, l'arrêt du service WiRUN a été acté pour le 30 mars 2022, prolongeant les coûts d'exploitation du service sur les trois premiers mois de l'année 2022.

Afin de ne pas pénaliser, l'IRT, la mise à disposition de l'accès internet sur les 5 sites WiRUN, à Saint-Paul, où sont branchés les caméras de l'IRT, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Le coût de ce prolongement a été intégré dans les dépenses de fonctionnement de l'« aménagement numérique ».

En 2023, un marché sera lancé afin de clore définitivement le projet WiRUN :

- Pour le démontage et la collecte du matériel WiRUN de tous les sites WiRUN de l'île, exceptés ceux cédés, à titre gracieux, à d'autres organismes, pour réutilisation.
- Puis la mise au rebut du matériel récupéré restant, tout en privilégiant, au maximum, le recyclage de ce matériel.

Ce marché sera imputé financièrement au budget de fonctionnement de l'Aménagement Numérique.

#### LES ZONES BLANCHES

L'île de La Réunion dispose d'une bonne couverture radio mobile. Néanmoins, vu le relief de notre île, des zones non couvertes, dites « zones blanches » persistent.

La présence de ces zones blanches, essentiellement à l'intérieur de l'île, peuvent entraîner des difficultés d'alerte des secours avec les pires conséquences que cela peut entraîner.

L'ARCEP (*Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse*), a imposé à l'ensemble des opérateurs l'obligation de mettre en place une couverture suffisante afin de combler également ces zones blanches.

Localisées à l'intérieur de l'île, ces zones blanches se situent dans la zone sous l'autorité du Parc National et de l'ONF (*Office Nationale des Forêts*). Des contraintes environnementales sont drastiquement imposées par le Parc National et l'ONF, dans l'objectif de préserver l'environnement.

L'ARCEP, afin de prendre en compte ces contraintes, a par conséquent conditionné les obligations des opérateurs à la délivrance des autorisations administratives nécessaires et à la possibilité d'accéder à des infrastructures incluant à minima :

- un emplacement viabilisé et des locaux d'hébergement ; et
- une alimentation en énergie.

La Régie Réunion THD œuvrera, en collaboration avec La Préfecture, en 2023, afin de mettre en place les meilleures conditions possibles pour répondre aux contraintes identifiées du Parc National et l'ONF. Des études seront alors nécessaires afin de se positionner sur la faisabilité, sur les choix des emplacements et du matériel les plus adaptés pour que les opérateurs puissent améliorer la couverture radio mobile demandée tout en tenant comptes des contraintes du Parc National. Le coût de ces études seront imputé au budget de fonctionnement de l'« aménagement numérique ».

#### **TRANSFERT DE GESTION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES A COURANT FAIBLE DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE**

La mission confiée par la Région à la Régie Réunion THD comporte la gestion de l'ensemble des infrastructures numériques de la collectivité territoriale. C'est dans le cadre de sa mission qu'un chantier a été initié en 2022, en collaboration avec la DEER (*Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route*). L'objectif est de transférer, de la DEER vers la Régie Réunion THD, la gestion de ces fourreaux, à travers une convention.

Des discussions ont été entamées en 2022. Le transfert n'a pas avancé comme prévu, dû au changement évoqué concernant le chef de projet de l'aménagement numérique. Relancé par la DRR et Réunion THD, ce transfert sera suivi par la DIDN avec comme objectif, de rendre le transfert effectif pour le 31 juillet 2023.

Le suivi de ce projet ainsi que son coût seront pris en charge par l'aménagement numérique jusqu'à la signature de la convention. Après cette signature, ces fourreaux auront vocation à intégrer le patrimoine du réseau Gazelle et passera donc hors périmètre de l'aménagement numérique.

## ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

### FINANCEMENTS APPORTES PAR LA REGION REUNION

Les coûts d'investissement des projets d'aménagement numérique seront refacturés à l'euro près à la Région Réunion. La Région apporte donc à Réunion THD les crédits nécessaires aux projets confiés.

Notre besoin en investissement, en 2023, connaîtra une augmentation avec la poursuite des projets de 2022 et l'émergence de nouveaux projets avec acquisition de nouvelles infrastructures.

A noter que les crédits non utilisés des années précédentes seront intégralement reportés dans les recettes d'investissement 2023 de l'Aménagement Numérique.

## ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

La mission confiée par la Région à la Régie Réunion THD comporte la gestion de l'ensemble des infrastructures numériques de la collectivité territoriale. C'est dans le cadre de sa mission réalise des investissements afin de satisfaire au mieux l'objectif de la Région dans le domaine numérique : le désenclavement numérique.

Plusieurs projets et études concernant l'IOT, la 5G, les câbles sous-marins ont déjà été lancés en 2022, voire 2021, ont encore des répercutions sur les dépenses en investissement de la Régie Réunion THD.

### MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR INTERNET DES OBJETS – RESEAUX BAS DEBIT

Le schéma directeur IOT a été finalisé en octobre 2021. Un Appel à Manifestation d'Intention (AMI) a été lancé et analysé dès 2022. Cet AMI avait pour objectif la réalisation d'un état, à jour, des réseaux bas débit à La Réunion et d'identifier les intentions des opérateurs concernant leur déploiement sur les 3 prochaines années. L'analyse des réponses apportées à cet AMI a mis en évidence :

- Une insuffisance de la couverture radio « indoor<sup>3</sup> » (*intérieur des bâtiments*) du territoire.
- Une absence d'intention de combler ce manque par les acteurs privés, d'ici les 3 prochaines années.

L'année 2023 sera l'année de sa mise en œuvre. L'appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage sera nécessaire afin d'accompagner Réunion THD sur les 2 points essentiels de cette mise en œuvre :

- La stimulation de la demande IOT du secteur public,
- La nécessité d'avoir un réseau IOT bas débit avec une couverture « indoor » sur tout l'île.

### Stimulation de la demande IOT par la mise en place de démonstrateurs

Un des constats fait dans le schéma directeur IOT, est un manque d'appétence des collectivités locales, et des entreprises, pour l'internet des objets connectés. Afin de développer ce domaine, l'action préconisée dans ce schéma directeur est de stimuler les besoins via la mise en place de sites pilotes, de sites de démonstration. L'objectif est de montrer, voire démontrer, en particulier aux collectivités, les gains financiers, et/ou, les gains de qualité sur les services publics concernés.

---

<sup>3</sup> Le Schéma Directeur IoT a mis en évidence la nécessité pour La Réunion d'un réseau bas débit à faible consommation énergétique qui couvre toute l'île (et pas seulement les zones habitées) en « deep indoor », soit permettant d'installer des capteurs connectés au réseau à l'intérieur des bâtiments.

L'année 2023 verra donc la mise en place de 3 sites pilotes (démonstrateurs), en collaboration avec 3 collectivités, visant à accroître l'acculturation des acteurs publics, leur sensibilisation aux potentiels de l'internet des objets.

L'objectif final est, non seulement, de faire émerger une demande publique, qui, entrainera une effervescence tant dans le secteur public que dans le secteur privé (industrie, TPE/PME, agriculture, ...), mais également de leur mettre à disposition des offres IOT. Ces offres ont pour but de simplifier et de faciliter le travail des collectivités face aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer et qui sont de véritables points bloquants au développement de l'internet des objets connectés.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera nécessaire pour accompagner Réunion THD dans la mise en œuvre de ces sites pilotes dans un premier temps.

### **Nécessité d'une couverture réseau « indoor » sur tout l'île**

Afin de pouvoir répondre à la demande, tant publique que privée, dans le domaine de l'internet des objets connectés, il est impératif d'avoir un réseau bas débit, assurant le transport des informations envoyées par ces objets (capteurs), de qualité et couvrant la totalité de l'île.

- C'est dans ce cadre, qu'un Appel à Manifestation d'Intention a été lancé afin de réaliser un état actuel des réseaux bas débit à La Réunion. L'analyse des réponses apportées à cet Appel à Manifestation d'Intention a mis en évidence une insuffisance de la couverture radio « indoor » et une absence d'intention de combler ce manque par les acteurs privés en place, d'ici les 3 prochaines années.

Aussi, il conviendra en 2023 d'étudier les différentes modalités d'intervention publique permettant de compléter couverture offerte par les acteurs économiques.

Cette étude se fera via l'appel à une AMO qui aura pour but de déterminer toutes les modalités possibles concernant l'intervention de la Région afin de combler cette carence ainsi que la description détaillée du mode opératoire de chacune de ces modalités.

Ces dépenses pour assistance et maîtrise d'ouvrage seront, au même titre que l'acquisition par la suite d'infrastructure au niveau réseau, imputées dans le budget d'investissement de l'Aménagement Numérique.

### **ETUDE DES OPPORTUNITES DE L'ARRIVEE DE LA 5G A LA REUNION**

Bien que les réseaux filaires (fibre) et radio (4G) soient déjà très développés à La Réunion, l'arrivée de la 5G ouvre de nouvelles perspectives en termes de nouveaux services et usages professionnels et grand public.

Le déploiement de la 5G porté par les opérateurs de télécommunications nécessite d'être appréhendé intelligemment et collectivement par tous les acteurs du territoire (acteurs économiques publics et privés ; et bien sûr le grand public) tenant compte des enjeux que représente la 5G sur différents plans (développement économique mais aussi impact environnemental et sanitaire). Il convient d'identifier avec discernement les possibilités et limites de cette technologie, les domaines auxquels elle s'adressera en priorité, et d'analyser la pertinence de son arrivée au regard des infrastructures déjà présentes et de son impact sur le développement économique de la Réunion.

Dès 2022, deux de ces opérateurs se sont lancés dans le déploiement de leur réseau 5G. Les entretiens avec l'ensemble des opérateurs nous ont permis de constater :

- 2 stratégies de déploiement différents,
- Une volonté assurée de ces opérateurs de couvrir l'essentiel du territoire.

Les échanges en cours sur ce sujet, nous laisse penser qu'il faudra mettre en place des actions afin d'acculturer l'ensemble du tissu économique locale sur ce qu'est la 5G, et surtout ces apports possibles dans leur activité économique. Cela devrait se traduire à travers la mise en place d'un centre de ressource sur la 5G. La forme, les actions précises de ce centre de ressource seront inscrites dans les fiches actions du livrable final de cette étude.

L'étude n'est pas terminée et d'autres actions seront identifiées d'ici la fin de l'étude. Cette dernière livrera ses conclusions finales, au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Le financement de la mise en place, la mise en place même de ce centre de ressource et autres actions préconisées dans cette étude seront à imputer du budget d'investissement de l'Aménagement numérique.

## ETUDE DE L'INTERCONNEXION DE LA REUNION PAR CABLES SOUS-MARINS

La Réunion est historiquement raccordée par deux câbles sous-marins que sont SAFE (construit en 2002 et reliant l'Afrique du Sud à la Malaisie) et LION (construit en 2009 et reliant Maurice à Madagascar)

- SAT-3/WASC prolonge SAFE et relie l'Afrique du Sud à l'Europe,
- LION2 prolonge LION vers le Kenya en passant par Mayotte.

Plus récemment, le câble METISS est venu offrir un troisième raccordement (construit en 2018, et reliant l'Afrique du Sud à Maurice), en prévision notamment de l'obsolescence prochaine de SAFE

Néanmoins, aucune étude ne permettait à ce jour de connaître l'impact de l'arrivée de ce nouveau câble sur les services proposés aux Réunionnais, n'y d'anticiper les besoins futurs de l'île.

Cette étude, pilotée par la régie Réunion THD, vise à mieux comprendre l'adéquation entre les possibilités offertes par les câbles actuels et futurs reliant la Réunion avec les besoins et services du territoire.

**Les câbles sous-marins constituent un enjeu stratégique pour le développement et le désenclavement de l'île**, étant les seuls canaux de communication (à l'exception du satellite) du territoire vers le reste du monde.

Des entretiens avec l'ensemble des opérateurs télécom de La Réunion et utilisateurs direct des câbles sous-marins, il en ressort qu'il est impératif d'avoir au minimum 3 câbles afin pouvoir assurer une redondance de notre accès numérique vers l'international. Des dysfonctionnements (coupures du câbles) d'un voire de deux câbles peuvent se produire au même moment. C'est dans ce cas qu'avoir la capacité de basculer tout le trafic, dans le meilleur des cas, vers les 2 voire le seul câble restant est impératif.

Sans cette possibilité, La Réunion subirait une dégradation partielle voire totale, entraînant un isolement de l'île au niveau numérique.

La tendance est à l'augmentation du trafic, sur l'ensemble des câbles raccordant la Réunion. Cette augmentation de l'ordre de 15% est observée depuis 2017 avec le déploiement de la fibre optique au sein des entreprises et des foyers des réunionnais.

Malgré cette offre confortable au niveau capacitaire, **les câbles existants ne seront pas suffisants pour garantir la redondance fonctionnelle** : cas de panne du câble METISS, les câbles SAFE et LION/LION2 ne seront plus suffisants pour transporter la totalité du trafic international de La Réunion, entraînant des dégradation partielle ou totale de la qualité de service tant au niveau du réseau mobile que du réseau fixe (fibre optique).

**En effet, dès 2023, le trafic total sera supérieur à 1 Tbit/s. Celui-ci évoluera et prendra 15% de plus par an pour atteindre puis dépasser le seuil critique fixé par la capacité max des câbles SAFE et LION/LION2 réunis, estimée à 1,28 Tbit/s.**

Un nouveau facteur aggravant vient accentuer cette absence de redondance au fil du temps. Il faut désormais un délai de 3 à 5 ans pour le déploiement et la mise en exploitation effective d'un nouveau câble sous-marin.

L'augmentation du trafic, le temps de déploiement d'un nouveau câble et l'exigence d'une redondance appelle à une prise de décision, du pouvoir public, dès 2023.

**Dès 2023, La Région sera donc appelée à se positionner face à ce constat sur les câbles sous-marins.**

Cette étude nous ayant permis d'identifier un potentiel projet susceptible de mobiliser des financements importants de la Région, il est nécessaire de faire approuver ces conclusions par la CPERMA (*Commission Permanente de La Région Réunion*). Un rapport ainsi que le livrable de cette étude seront communiqués à la Région en ce sens.

Cette étude nous a permis d'identifier **les scénarios** possibles, avec deux grands choix possibles :

1. Aucune intervention de la puissance publique, faisant ainsi confiance à l'initiative privée,
2. Une intervention volontariste de la collectivité locale, donnant une certaine maîtrise et des moyens d'actions dans ce domaine.

Ainsi, des demandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) seront lancées dès 2023, pour les 3 points suivants :

- L'appel à manifestation d'intention (AMI) pour identifier la volonté des opérateurs face à ce constat. La bonne rédaction de cet AMI est primordiale. Il est essentiel de connaître les intentions de ces opérateurs sans pour autant laisser présager d'une intervention de La Région. Cela risque d'avoir comme conséquence de freiner les initiatives de ces opérateurs.
- Une étude, la plus détaillée possible, de toutes les possibilités, au niveau juridique, d'une intervention de la Région, dans le cas du deuxième scénario.
- Une étude concernant la mise en place d'un observatoire, quel que soit le scénario choisi, afin de se prémunir de surprise tant au niveau capacité qu'au niveau des tarifs pratiqués.

<b>TABLEAU DE SYNTHESE</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Financement apporté par La Région Réunion	WiRUN – démontage et mise au rebut Le traitement des zones blanches Le transfert des fourreaux
<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>
Financement apporté par La Région Réunion	Mise en œuvre schéma directeur IOT Etude des opportunités de l'arrivée de la 5G Etude câbles sous-marins

## II.3 LE RESEAU GAZELLE

### ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

#### RECETTES COMMERCIALES DU SERVICE PUBLIC GAZELLE

La Région Réunion a décidé, dès la reprise du réseau Gazelle, l'arrêt progressif du service DSL.

L'extinction progressive des équipements DSL provoque une baisse des recettes. Cette baisse est cependant limitée au regard du montant total des recettes. Une vingtaine de sites NRA DSL ont été arrêtés dans le courant de l'année 2022 et une quarantaine supplémentaire le seront d'ici fin juin 2023 avec l'arrêt définitif du service DSL. Ce sont autant de prestations réalisées pour le compte du client CAPANET qui ne feront plus l'objet de facturations.

Cependant, une recette supplémentaire sera attendue si la régie récupère les fourreaux de la Région en juillet 2023 sous la forme d'une participation de la Région au financement de l'exploitation et de la maintenance de ces fourreaux.

### ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

#### EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU RESEAU GAZELLE

Les dépenses de fonctionnement en 2023 seront constituées des coûts suivants :

- Exploitation et la maintenance de la **partie active** du réseau. Ces coûts constituent le principal de poste de dépense en fonctionnement. Ils seront en augmentation du fait de de la clause d'actualisation des tarifs prévue au marché et de l'augmentation des indices ;
- Exploitation et la maintenance de la **partie passive** du réseau. Ces coûts vont également subir les effets de l'actualisation des prix ;
- Baux, redevance ARCEP et hébergement chez TDF ;
- Location d'un robot nécessaire à la réparation des câbles optiques enroulés sur les lignes à haute tension ;
- Energie (subissant une augmentation de 15% annoncée par EDF).

Par ailleurs, le périmètre de la maintenance sera en augmentation du fait de l'extension du périmètre du réseau par l'ajout de nouvelles liaisons de collecte déployées dans le cadre du réseau THD (Collecte de Cilaos – Câble optique supplémentaire en galerie d'eau et sur les infrastructures EDF)

A ces coûts d'exploitation, il faudra ajouter le coût du démontage et de remise en état de tous les sites DSL qui seront démontés.

Enfin, les coûts relatifs aux baux, redevances d'utilisation des fréquences hertziennes et d'hébergement sur site de TDF devraient diminuer du fait du démontage des sites DSL.

Les augmentations de dépenses étant supérieurs aux réductions, le budget global augmentera.

## **INTEGRATION A LA MAINTENANCE GAZELLE DES LIENS DE COLLECTE DE SALAZIE ET CILAOS**

Les liaisons de collecte en fibres optiques de Salazie et Cilaos sont en service respectivement depuis 2021 et 2022.

Elles empruntent :

- Les galeries d'eau exploitées par la SAPHIR (entre Saint-Paul et Salazie d'une part, entre Le Gol Les Hauts et Cilaos d'autre part) ;
- Les lignes à haute tension d'EDF entre Pavillon (entrée du cirque de Cilaos) et Palmiste-Rouge et le centre-ville de Cilaos.

Ces liaisons sont installées dans des conditions spécifiques qui nécessitent des adaptations du marché d'Exploitation/Maintenance du réseau et en particulier l'ajout de prestation dédiées.

Ces nouvelles prestations représenteront un surcoût.

## **MAINTENANCE DES FOURREAUX LIES AU TRANSFERT DE GESTION DE LA DRR**

La gestion de fourreaux supplémentaires transférés par la Collectivité au cours de l'année 2023 est susceptible d'induire des coûts de fonctionnement supplémentaires via des hausses des dépenses sur le lot 2 de l'actuel marché d'exploitation-maintenance du réseau Gazelle. Ces dépenses ne devraient néanmoins avoir lieu uniquement lorsque le périmètre transféré par la DRR concerne des faisceaux de fourreaux sur des zones non couvertes par la maintenance actuelle, ou des fourreaux dans des zones non-contigües. Ces impacts seront donc limités.

## **FRAIS DE LOCATION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

L'année 2023 permettra la clarification de l'ensemble du patrimoine des infrastructures passives de communications électroniques de la Collectivité, afin notamment de régulariser les frais de location de fourreaux auprès de tiers ainsi que les redevances d'occupation du domaine public dues aux gestionnaires des voiries autres que les routes nationales. La fermeture des sites DSL d'ici fin juin 2023 permettra de démonter les sites et de réduire les coûts des baux, des redevances ARCEP et des hébergements chez TDF.

## **ÉVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES EN INVESTISSEMENT**

Le projet Gazelle ne génère pas de recettes d'investissement.

## **ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT**

Une campagne de modernisation du réseau Gazelle a été initiée en 2021 :

- Création d'une nouvelle boucle optique ceinturant l'île en passant par le bord de mer (la boucle principale actuelle passe à mi-hauteur et par les plaines)
- Sécurisation du réseau activé par le remplacement du cœur de réseau permettant d'offrir des services à des débits plus élevés et tout en sécurisant le bon fonctionnement du réseau.

En ce qui concerne l'infrastructure passive, des travaux ont été engagés en 2022 dans les secteurs suivants :

- Zac Fayard Saint André et Bois Rouge Sainte Suzanne
- Centre-ville de Saint Leu
- Saint Leu et Etang Saint Leu (commandés fin 2022 mais début des travaux en février 2023)

En 2023, il s'agira de terminer ces chantiers et de lancer une campagne d'extension et de sécurisation sur les autres tronçons suivants :

- Sainte Marie et Sainte Suzanne après les travaux TCSP de la RN2,
- Sainte Anne et Sainte Rose,
- Sainte Rose et Saint Philippe,
- Nouvelle route du Littoral et La Possession (en fonction de l'avancée des travaux NRL),

Il est également prévu :

- D'investir dans un outil SIG pour la cartographie et le référencement du réseau,
- D'acheter un robot pour pouvoir effectuer la maintenance du câble COE de Cilaos,

Enfin certaines prestations de 2022 seront maintenues :

- AMO pour le suivi et l'assistance sur l'activité Gazelle,
- Gros entretien et réparations.

<b>TABLEAU DE SYNTHÈSE</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes commerciales :	Coûts de fonctionnement du réseau Gazelle
<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>
	Remise à niveau du réseau Gazelle

## II.4 LE THD

### ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

#### RECETTES COMMERCIALES

En 2021, la régie a construit et mis en commercialisation approximativement la moitié du réseau très haut débit en fibres optiques jusqu'à l'abonné dont elle a la charge.

En 2022, la quasi-totalité du réseau de la tranche ferme a été construit.

En 2023, plus de 21 000 prises du réseau seront donc ouvertes à la commercialisation (sur les 21 700 prévues).

A ces prises se rajouteront celles du réseau qui sera construit sur la commune de Saint-Louis (secteurs des Makes, Bellevue et Petit-Serré) dont l'ouverture commerciale est prévue au second semestre.

Les recettes commerciales seront donc en augmentation par rapport à 2022.

Les recettes récurrentes (locations annuelles, maintenance) augmenteront par rapport à 2022.

Les recettes de co-investissement<sup>4</sup> également.

Il est à noter que les recettes de co-investissement ont été lissées sur 20 ans (principe des produits constatés d'avance), permettant à Réunion THD de bénéficier d'une base de recette stable sur le long terme. Les recettes relatives aux co-investissements de 2023 se cumuleront donc aux recettes de 2021 et 2022 lissées.

### ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT

#### MAINTENANCE ET COÛTS RECURRENTS DU THD

La maintenance du réseau THD est constitué de plusieurs composantes (par ordre décroissant de coût) :

- Les coûts d'entretien et de maintenance du réseau versés à l'exploitant (Orange Concessions)
- Les coûts d'utilisation des infrastructures tierces (redevances et droits de passage)
- Les pénalités liées à l'utilisation des infrastructures tierces
- L'énergie

Le réseau en exploitation en 2023 étant plus étendu qu'en 2022, tous ces postes de dépense augmenteront.

Ces dépenses intégreront la rémunération performancielle due au titulaire du marché de construction et d'exploitation du réseau en cas d'atteinte des objectifs prévus au marché.

### ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### SUBVENTIONS FSN ET FEDER

La construction du réseau est financée en partie par les fonds européens (FEDER) et par l'Etat (Fonds pour la Société Numérique – FSN).

Réunion THD a d'ores et déjà perçu 80% de la subvention FEDER (avances + acomptes).

---

<sup>4</sup> Les recettes de co-investissement correspondent à la facturation de droits d'usages octroyés par Réunion THD à un opérateur client sur une partie du réseau pour une durée de 20 ans mais payés en une seule fois.

En 2023, le solde sera demandé. Le niveau du solde sera dépendant du niveau d'investissement qui aura été atteint sur la tranche optionnelle de Saint-Louis à la date de fin d'éligibilité des dépenses (mi-2023).

Concernant le FSN, 2,6M€ ont d'ores et déjà été perçus sur les 4,7M€ attendus. De nouveaux versements seront sollicités correspondants aux travaux de fin 2022 et de la tranche optionnelle de Saint-Louis en 2023.

Les investissements non couverts par des subventions seront financés par des reports de crédits et les excédents de la section de fonctionnement.

## **ÉVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **SITUATION DE L'ENGAGEMENT PLURIANNUEL**

Réunion THD ne gère qu'une seule opération en engagements pluriannuels : le projet THD.

Celui-ci a fait l'objet d'une Autorisation de Programme de 40 M€ par le Conseil d'Administration le 28 septembre 2018.

Au 31 décembre 2022, sur ces 40M€, 29,3M€ étaient effectivement dépensés.

Les crédits restants sont destinés à financer les travaux de 2023 relatifs à la construction d'un réseau FTTH sur la commune de Saint-Louis (Les Makes, Bellevue, Petit Serré), mais également la construction des raccordements finaux des usagers. Ce dernier poste de dépense sera principalement concentré sur 2023.

Cependant, sur 2024 et les années suivantes, il faudra continuer à investir sur le réseau pour :

- Raccorder les nouveaux logements ;
- Construire les raccordement finals des nouveaux abonnés
- Procéder aux grosses réparation (remplacement de poteaux, réparation des réseaux enterrés, enfouissement du réseau).

### **FIN DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU**

Le marché de construction et d'exploitation du réseau THD régional a été attribué en juin 2019.

Le 2<sup>ème</sup> semestre 2019 et le 1<sup>er</sup> semestre 2020 ont été consacrés aux études. La crise COVID a stoppé puis ralenti les chantiers. Réunion THD a toutefois réussi à construire, réceptionner et mettre en service ses deux premières zones fin 2020 couvrant 720 locaux (commercialisées dès janvier 2021).

En 2021, ce sont 10 912 locaux qui étaient éligibles à la fibre optique de réunion THD répartis sur 5 communes.

En 2022, tous les efforts de la régie et des entreprises ont été concentrés sur la fin des déploiements de la tranche ferme du marché. Ainsi au 31 décembre 2022, sur les 22 809 locaux de la tranche ferme :

- 21 705 locaux étaient déployés
- 21 394 étaient commercialisables

2023 sera consacrée aux travaux sur Saint-Louis. Nous tenterons également de débloquer le maximum de cas ayant généré des situations de blocage sur Cilaos.

Il conviendra également de construire et de financer tous les raccordements des usagers qui souscriront un abonnement internet auprès de leurs fournisseurs d'accès à internet.

Les campagnes de communications locales que nous envisageons de lancer viseront à maximiser le nombre de souscription d'abonnements.

## REMBOURSEMENT DU PRET SANS INTERET DE LA REGION REUNION

La Région Réunion a octroyé à Réunion THD des prêts sans intérêts à hauteur de 9,7M€ pour aider la structure à assurer la trésorerie nécessaire au paiement des factures lors de la phase d'investissement initial de construction du réseau.

Depuis 2022 Réunion THD rembourse ce prêt. Les remboursements se poursuivront en 2023.

<b>TABLEAU DE SYNTHESE</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes commerciales	Suivi des travaux, maintenance et redevances diverses
<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>
Versement de prêts sans intérêt par la Région Subventions FEDER Subventions FSN	Construction du réseau Remboursement du prêt Région

# PROPOSITION

Sur la base du présent rapport, je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2023.

III.

**Le Directeur**

## ANNEXE 1 – RAPPORT SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET SON EVOLUTION PREVISIONNELLE

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose :

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- « 1° A la structure des effectifs ;
  - 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
  - 3° A la durée effective du travail dans la commune.
- Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (...) »

Considérant Réunion THD comme un établissement public d'une collectivité territoriale compétente sur un territoire de plus de 10 000 habitants, nous sommes soumis à cette obligation.

### 1. L'exercice en cours

#### A) Les effectifs et le temps de travail

Au 31 décembre 2022, la Réunion THD compte dans ses effectifs 8 personnels :

Statuts	Droit du contrat	Nature du contrat	Effectif
Directeur	Salarié	CDD	1
Cadres administratifs	Salariés	CDI	1
Cadres administratifs	Salariés	CDD	1
Cadres techniques	Salariés	CDI	2
Cadres techniques	Fonctionnaires mis à disposition	CDD	1
Non-cadres administratifs	Salariés	CDI	1
Non-cadres administratifs	Fonctionnaires mis à disposition	CDD	1
<b>Total</b>			<b>8</b>

Ils occupent un poste à temps plein sur une base de 35 heures par semaine. Les heures supplémentaires sont compensées en ARTT.

#### B) La rémunération

En 2022, le coût du personnel de Réunion THD se répartit comme suit :

Coût du personnel					
Personnels	Salaire brut	%	Part patronale	%	Total
Salariés	365 564,71 €	72%	159 691,16 €	28%	525 255,87 €
Mis à dispo	140 990,19 €	79%	37 478,40 €	21%	178 468,59 €

<b>Total masse salariale</b>	<b>506 554,90 €</b>
------------------------------	---------------------

Financement du paritarisme	150,00 €
Total charges patronales	197 319,56 €
Total du coût du personnel	703 874,46 €

## 2. Les évolutions prévisionnelles

### A) Les effectifs

Une procédure de recrutement a été lancée afin de pourvoir au remplacement de l'Assistant(e) Projets qui a quitté les effectifs en cours d'année.

Un recours à l'intérim se fera afin de faire face à la charge de travail

Le poste de chargée de communication sera reconduit pour l'ensemble de l'année 2023.

### B) La rémunération

Le poids de la masse salariale augmentera du fait :

- De l'évolution des échelons / grades des fonctionnaires détachés et mis à disposition par la Région Réunion,
- Des évolutions salariales annuelles appliquées en interne.

Le recrutement de l'assistant(e) Projets impactera également la masse salariale au regard des règles internes de placement dans la grille des salaires de Réunion THD.

La charge d'activité à laquelle sont soumis les agents de Réunion THD fera également l'objet d'un suivi afin de déterminer si des renforts en ressources sont nécessaires.

### C) Les autres dépenses de personnel

Afin de participer à l'action sociale et en miroir au comité des œuvres sociales de la Région (OSCAR), la direction mettra en place une participation de l'employeur aux œuvres sociales et culturelles des salariés.

Le dispositif de titres restaurant sera reconduit.

**ANNEXE 2 – RAPPORT SUR LES MARCHES, CONSULTATIONS ET CONTRATS**

<b>NUMERO MARCHÉ</b>	<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MAXIMUM DE COMMANDE</b>
20210023	Etude d'interconnexion de l'île par câbles sous-marins	TACTIS	43 500,00 €	N/A
20210022	Etude sur les opportunités liées à l'arrivée de la 5G	SAS IDATE	65 800,00 €	N/A
2000005LOT1	Exploitation Maintenance Gazelle – Lot1 : Prestations sur la partie active du réseau	AUSTRAL TELECOM SERVICES	Avenant reconduction expresse pour 2 ans 1 060 000,00 €	Sans maximum
2000005LOT2	Marché Exploitation Maintenance Gazelle – Lot 2 partie passive du réseau	SOGETREL	Avenant de reconduction expresse pour 2 ans 53 686,00 €	Sans maximum
20200009	AMO conformité RGPD externalisé DPO	Alain BENSOUSSAN	Avenant de reconduction 14 000,00 €	N/A
20220029	Production Audiovisuelle	NAWAR PRODUCTIONS	10 645,00 €	15 000,00 €
20220030	Communication Accompagnement Relations Presse	ZOORIT	6 600,00 €	13 000,00 €
20220031LOT1	Communication Digital – Lot 1	LIVINGSTONE	7 540,00 €	12 000,00 €
20220031LOT2	Communication Création graphique – Lot 2	FACTORIES AGENCE PUBLICITE	7 540,00 €	10 000,00 €
20220031LOT3	Communication Campagne de promotion des usages – Lot 3	FACTORIES AGENCE PUBLICITE	N/A	40 000,00 €

## ANNEXE 3 – RAPPORT SUR LES SEANCES 2022 DES ORGANES DELIBERANTS

### Réunions du Conseil d'Administration

Le Président de la Réunion THD a convoqué 6 séances du Conseil d'Administration en 2022 :

- **Le CA24, réuni le 10 mars 2022 a délibéré sur les sujets suivants :**
  - Approbation du PV de la précédente séance du Conseil d'Administration, ???
  - Approbation du Compte de Gestion 2021,
  - Approbation du Compte Administratif 2021,
  - Approbation des reprises sur provisions,
  - Approbation des provisions nouvelles sur le Compte Epargne Temps,
  - Approbation du Budget Primitif 2022,
  - Approbation de la Convention de Coopération entre la Région Réunion et la Régie Réunion THD,
  - Réalisation d'une étude d'Interconnexion de l'île par câbles sous-marins,
  - Réalisation d'une étude sur les opportunités liées à l'arrivée de la 5G sur le territoire réunionnais,
  - Validation du schéma directeur Internet des objets – Réseaux bas-débit,
  - Evolution du contrat d'accès FTTH – Ajout d'une offre BRAM, d'une GTR10H et indexation,
  - Questions diverses.
  
- **Le CA25, réuni le 21 juin 2022 a délibéré sur les sujets suivants :**
  - Approbation du PV de la précédente séance du Conseil d'Administration, ?????
  - Modification des statuts,
  - Abrogation des délégations d'attribution du Conseil d'Administration au Président,
  - Délégations d'attribution du Conseil d'Administration au Directeur,
  - Modification du prévisionnel des CP liés à l'AP Plan Régional THD,
  - Evolution du Catalogue de services de Réunion THD portant sur le réseau « Gazelle »,
  - Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'Etablissement d'une offre d'accès FttH activée sur l'île de la Réunion,
  - Questions diverses.

- **Le CA26, réuni le 03 novembre 2022 :**

- Approbation des nouveaux statuts et désignation des administrateurs titulaires supplémentaires,
- Approbation des modalités de recours à la visioconférence lors des séances du Conseil d'Administration,
- Modification du Règlement Intérieur de la CAO,
- Approbation des règles d'affichage et de publication des PV, liste des délibérations et actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels (REPORTEE),
- Délégation d'Attribution du Conseil d'Administration au Directeur,
- Approbation de refacturation à un tiers identifié en cas de casse d'infrastructure réseau,
- Approbation de l'extinction du service Wimax,
- Décision Modificative n°1 – BP 2022,
- Questions diverses :

- **Le CA27, réuni le 17 novembre 2022 a délibéré sur le sujet suivant :**

- Approbation du PV de la précédente séance du Conseil d'Administration,
- Renouvellement de la CAO,
- Questions diverses.

- **Le CA28, réuni le 12 décembre 2022 a délibéré sur les sujets suivants :**

- Approbation du PV de la précédente séance du Conseil d'Administration,
- Autorisation de continuité budgétaire 2023,
- Questions diverses.

- **Le CA29, réuni le 23 décembre 2022 a délibéré sur les sujets suivants :**

- Approbation du PV de la précédente séance du Conseil d'Administration,
- Décision Modificative n°2 au BP 2022,
- Questions diverses.

## Réunion de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président de la Réunion THD a convoqué 1 séance de la Commission d'Appel d'Offres en 2022 :

- **La CAO-05, réunie le 12 décembre 2022 a délibéré sur le sujet suivant :**
  - Avenant n°3 au marché public d'exploitation et de maintenance du réseau régional de communications électroniques à haut débit Gazelle – LOT 1,
  - Information sur l'avenant n°3 au marché public d'exploitation et de maintenance du réseau régional de communications électriques à haut débit Gazelle – LOT 1

**Projet d'acte**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport 2023-CA30-02\_Orientations Budgétaires 2023,

**ACTE**

**ARTICLE 1**

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023. Ce débat a eu lieu sur la base du rapport précité.

**ET AUTORISE**

**ARTICLE 2**

Le directeur à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Président de Réunion THD**  
Normane OMARJEE